



Impératif
français

C. P. 449, succ. Aylmer
Gatineau (Québec) J9H 5E7

Ensemble



Au Conseil des aînés

Une première au Québec : le gouvernement du Québec nomme une unilingue anglaise au Conseil des aînés

En plus d'utiliser, dans un communiqué de presse officiel, des dénominations anglaises pour des organismes publics établis au Québec (Nord-du-Québec Regional Council, du Katimavik Regional Government et du Katimavik Regional Development Council), le gouvernement Charest nomme au Conseil des aînés une unilingue anglaise, M^{me} Maggie Emudluk. Est-ce la vraie première pour le Conseil des aînés? Quelle sera la langue de travail lors des rencontres du Conseil?

Ci-dessous, le communiqué officiel de la ministre responsable des Aînés :

QUÉBEC, le 26 juin [2008]/CNW Telbec/ – **Une première au Québec : une Inuit et un membre des Premières Nations au Conseil des aînés**

La ministre responsable des Aînés, M^{me} Marguerite Blais, s'est montrée très heureuse des nouvelles nominations au Conseil des aînés entérinées hier par le Conseil des ministres.

La ministre a particulièrement souligné l'arrivée au Conseil d'une représentante du peuple inuit, M^{me} Maggie Emudluk, et d'un membre des Premières Nations, M. Fred Kistabish. « C'est une première dont nous devons être fiers et qui renforce les liens entre nos nations respectives », a-t-elle souligné.

M^{me} Maggie Emudluk est présidente du Nord-du-Québec Regional Council, du conseil du Katimavik Regional Government et du Katimavik Regional Development Council. Elle préside également la Conférence régionale des élus (CRE) Katimavik. Son engagement dans les affaires publiques remonte à 1993 alors qu'elle siégeait comme maire du village nordique de Kangisualujjuaq.

Bell Télé



Effritement graduel du français

Le distributeur télévisuel par satellite Bell Télé (autrefois Bell ExpressVu, récipiendaire du prix Citron d'Impératif français à trois reprises) boude encore la francophonie. Après avoir rayé les canaux européens francophones Canal Planète et EuroNews de sa grille en 2007, Bell Télé a soustrait le Réseau France Outremer (RFO) de son service le 10 juillet 2008. Bell Télé fait pourtant de la place à des chaînes européennes en polonais, en allemand, en russe et en anglais et bien sûr, à des chaînes étasuniennes.

Nous recommandons à la population du Québec et du Canada d'ignorer Bell Télé lorsque vient le temps de choisir un distributeur de signaux télévisuels et à ceux et à celles qui sont déjà abonnés à Bell Télé d'explorer la possibilité de changer de distributeur.

Impératif français

Recherche et communications

P.-S. – Alors que le câblodistributeur Vidéotron et le distributeur par satellite Star Choice diffusent en Outaouais la station régionale de langue française de Radio-Canada (CBOFT), Bell Télé pour sa part pratique l'exclusion, l'assimilation, l'anglicisation et la discrimination à l'endroit des francophones en refusant de diffuser la station de langue française, mais diffuse la station régionale de langue anglaise (CBOT)!

Bell Télé : attaques contre la langue française

J'ai pris connaissance, le vendredi 29 août, de l'article paru dans *Le Journal de Montréal*, concernant Bell Télé et j'endors totalement.

Ce n'est pas la première fois que cela se produit et comme par hasard, ce sont chaque fois des canaux en français qui disparaissent, confirmant ainsi la discrimination telle que dénoncée par le regroupement.

Tout d'abord, il y eut la chaîne **EuroNews**, puis au printemps disparaissait **Planète** et enfin en juillet, sans aucun avertissement, ce fut le tour du **Réseau France Outremer (RFO)** de disparaître de la programmation pour laquelle nous avons un contrat. Après plusieurs appels longs et fastidieux avec des employés qui n'étaient même pas informés, je finis par obtenir un cadre qui ne s'excusa même pas et qui dans un premier temps me signifia que c'était dû à un manque d'écoute. Un second cadre que je cherchais à joindre me répondit sans hésiter que c'était pour faire de la place (*sic*) à d'autres chaînes (lesquels?) utilisant la télévision numérique? Bien entendu, rien de tout cela n'est vrai. Par exemple, RFO est très écouté par les francophones de tout l'Est canadien, Maritimes Québec et Terre-Neuve. À titre d'exemple, cette chaîne a diffusé la série de la coupe d'Europe de football (soccer) suivi par des milliers de téléspectateurs.

Tous les utilisateurs qui n'avaient pas d'autres choix que d'utiliser les services par satellite offerts par Bell ExpressVu se sont vus privés en moins d'un an de trois chaînes de télévision.

Une telle attitude et un tel mépris de la part de ces sociétés qui changent de nom et de raison sociale et qui sans préavis modifient les services choisis sans que vous ayez le moindre recours sont inadmissibles. En ce sens, le CRTC ne joue pas son rôle.

Jean Pierre Marcellin

Saint-Félix-de-Valois (Québec)

Des traductions qui *vous* feront pleurer!



Collège des médecins de famille du Canada (CMFC)

Réparations et excuses s'imposent!

Vous trouverez ci-dessous la réponse du président désigné du Collège québécois des médecins de famille (CQMF), monsieur Guillaume Charbonneau, en réaction aux interventions d'Impératif français dans le dossier de l'examen de certification mal traduit du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), mauvaise traduction qui a nui aux étudiants et aux étudiantes francophones comme en font foi les témoignages publiés à la fin de ce texte.

Les étudiants sont en droit d'obtenir réparation pour la discrimination dont ils ont été victimes lors du dernier examen — de surcroît, ce problème de mauvaise traduction existe depuis longtemps — et de recevoir des excuses officielles du CMFC pour eux-mêmes et pour la francophonie.

« Qu'à travers l'histoire des examens du CMFC, incluant celui du printemps 2008, les francophones [aient] toujours obtenu un taux de réussite plus élevé et une meilleure moyenne que les anglophones », comme l'écrit dans la lettre ci-dessous le président du Collège québécois des médecins de famille (CQMF), ne change rien à la situation. Plus de professionnalisme de la part du Collège du Canada dans la traduction de l'examen et plus de respect à l'endroit de la francophonie auraient donné « un taux de réussite » et « une moyenne » encore plus élevés!

De plus, qu'en est-il des étudiants qui ont échoué à cause de cette mauvaise traduction et qui ensuite n'ont pu obtenir leur certification? Tout ceci dans un contexte où les sociétés canadienne et québécoise ont un besoin criant de médecins! Ces étudiants et ces étudiantes se sont fait voler l'un des investissements personnels et financiers les plus importants de leur vie.

Nous remercions le CQMF de ses démarches. Qu'à « l'avenir, plutôt que de réaliser la traduction officielle des questions élaborées à l'origine en anglais, les questions de l'examen soient préparées en français et en anglais » est un pas dans la bonne direction. Mais nous insistons : le CMFC doit faire plus que formuler une promesse pour l'avenir. Réparations et excuses s'imposent.

Ci-dessous, la lettre du président désigné du Collège québécois des médecins de famille (CQMF), monsieur Guillaume Charbonneau :

Chers(ères) membres,

Le Collège québécois des médecins de famille (CQMF) tient à vous informer qu'il a pris connaissance des préoccupations concernant la traduction en français de l'examen de certification du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC).

En tant que porte-parole des médecins québécois au CMFC, nous sommes très préoccupés par la situation et suivons étroitement le dossier. Le CMFC nous a assuré être conscient des préoccupations en ce qui a trait à la traduction de l'examen du printemps 2008 et a immédiatement pris les mesures nécessaires à sa révision détaillée afin de répondre aux points problématiques, entre autres, en demandant une analyse majeure par des consultants externes.

De plus, à l'avenir, plutôt que de réaliser la traduction officielle des questions élaborées à l'origine en anglais, les questions de l'examen seront préparées en français et en anglais.

Il est à noter qu'à travers l'histoire des examens du CMFC, incluant celui du printemps 2008, les francophones ont toujours obtenu un taux de réussite plus élevé et une meilleure moyenne que les anglophones. De plus, les questions dont le résultat des répondants s'avérait plus faible, que ce soit du côté francophone ou anglophone, ont toujours été retirées de l'examen.

Le Collège québécois des médecins de famille tenait à vous aviser de la situation et vous remercie de la confiance que vous lui témoignez.

Le président désigné,
Guillaume Charbonneau, MD, CCMF

Voici quelques commentaires de certains étudiants de trois universités francophones.

Les noms et les adresses électroniques ont évidemment été enlevés.

1. « Je me rappelle du problème de traduction de la question sur les raisons pour faire un contrôle du rythme cardiaque. Il y avait eu mauvaise traduction entre "rythm-rate" et entre "fréquence et rythme" ».

2. « La traduction était effectivement décevante pour un examen de cette importance. J'ai utilisé le questionnaire en anglais trois fois, dont une fois pour une erreur majeure (*rate control* versus *rythm control* mal traduit en français, ce qui fait toute la différence). Si c'était à refaire, je le ferais en anglais. Je crois par contre qu'un examen de cette importance pour lequel on paie très cher devrait avoir une traduction impeccable. »

3. « ... J'ai dû demander la version anglaise à plusieurs reprises. (En fait, c'est parce que quelqu'un des années antérieures m'avait dit qu'on y avait accès que je l'ai demandée, car les instructeurs de l'examen n'en avaient fait aucune mention jusqu'à ce que je le demande.) J'étais franchement fâchée de payer 1600 \$ pour un examen et de voir une traduction aussi mauvaise... »

4. « Je viens de l'ouest de l'île de Montréal, j'ai été au cégep anglophone et je détiens un baccalauréat de l'université McGill. Bref, je suis parfaitement bilingue et il m'est arrivé à quelques reprises d'aller consulter la version anglaise. J'ai constaté que la traduction était atroce. J'ai encore un exemple en tête. On parle de changements qui ont un impact sur la compréhension de la question. Si j'avais eu le choix, j'aurais fait mon examen en anglais. Est-ce que ça peut changer le résultat final, peut-être pas, mais tant qu'à offrir le service en français, qu'il le fasse comme il faut. »



The College of
Family Physicians
of Canada

Le Collège des
médecins de famille
du Canada



Grâce à vous, les grandes festivités nationales du Québec furent une réussite!

Le festival L'Outaouais en fête 2008

Nous remercions tous nos partenaires, commanditaires et bénévoles.



Dessin de Champlain

« Un affront » (*Le Figaro*)

Extrait du journal *Le Figaro* :

Un dessin représentant l'explorateur français Samuel de Champlain, fondateur de Québec, portant à bout de bras un plat de poutine, met populaire québécois à base de frites, a causé l'embarras de l'ambassade canadienne à Washington.

Le dessin incriminé figurait sur les cartes d'invitation envoyées par l'ambassade à l'occasion de la fête nationale du Canada, le 1^{er} juillet.

Le qualifiant « d'affront pour l'ensemble de la francophonie », Jean-Paul Perrault, président de l'organisme québécois Impératif français, a réclamé « des excuses officielles de la part du Premier ministre canadien [Stephen Harper] à l'ensemble de la population canadienne

et de la francophonie internationale ». « Ce n'est pas une poutine, c'est un incident diplomatique majeur », a-t-il dit hier.

Dans un courriel adressé à l'AFP, le porte-parole de l'ambassade Tristan Landry a indiqué que « l'ambassade du Canada [avait] modifié l'invitation ».

« L'intention n'était pas d'offenser qui que ce soit et nous nous excusons auprès de quiconque a pu l'être », a-t-il ajouté.

Cette controverse coïncide avec le 400^e anniversaire de l'arrivée de Samuel de Champlain sur le continent américain, le 3 juillet 1608, marquant le début de la présence francophone en Amérique du Nord.



Paul McCartney au Québec

La parole d'artiste a fait la différence... la mienne, celle de M. Curzi, celle de Sir Paul McCartney...

Extrait d'un texte de Luc Archambault publié dans le site d'Impératif français :

« ... Par notre voix, nous avons parlé de ce que nous sommes, tels que nous sommes. Oui, cela a été instrumentalisé, déformé. Mais cela a aussi été et demeure... cette instrumentalisation, cette désinformation, n'est pas notre honte...



elle est celle des "canadianisateurs"... Par ailleurs, toute cette histoire finit bien... Quand le grand "Macca" a brandi le drapeau du Québec, cela n'a échappé à personne... Il exprimait le fait que nous existons... Oui, cela nous a fait plaisir que cette reconnaissance se fasse dans la musique, dans la fête, et qu'elle n'engendre pas de conséquences autres que le plaisir de la fierté de se voir célébrés par le grand monde. Mais il n'y a aucun mal à cela...

Ce qui démontre la vigueur de notre désir d'exister dans le monde... sans blâme, sans menaces, dans la fierté pure et simple du sentiment d'être... reconnu par le monde... de par le monde...

Il fêtait donc avec nous, tout britannique qu'il était, notre naissance il y aura 259 ans en 2009 en tant que peuple souverain du Québec. Il a brandi le drapeau du Québec pour ce faire... Les spectateurs ne s'y sont pas trompés... Sir Paul décrit lui-même dans son site Internet à quel point son geste a suscité l'hystérie de la foule... On a dit qu'il n'avait fait que ce qu'il avait fait à Kiev... Or, c'est faux...

Il s'est rendu à Kiev pour fêter l'anniversaire de l'indépendance retrouvée de l'Ukraine... il a brandi le drapeau du pays où il se trouvait, non sans l'accompagner par l'Union Jack... À Québec, il n'a pas brandi le drapeau du pays où il était, il a brandi le drapeau du Québec... comme s'il était déjà un pays... Voilà ce à quoi la dérive médiatique "canadianisatrice" qui a un temps tenté d'enfoncer les souverainistes... s'est heurtée... à la liberté de paroles d'artistes qui ont affiché les couleurs du Québec...

Ces couleurs interdites, que n'ont pas voulu afficher l'organisation du 400^e... un artiste britannique lui a eu le droit de le faire... Un retournement historique... Il n'y a rien là de décourageant... Au contraire... la parole d'artiste a fait la différence... la mienne, celle de M. Curzi, celle de Sir Paul McCartney... »

Desjardins lance une vaste campagne d'anglicisation et devient officiellement bilingue

Le Mouvement Desjardins a amorcé la bilinguisation de ses structures comme le mentionne un article paru récemment dans la revue *Desjardins*. Pour la coopérative québécoise, l'adoption de l'anglais s'inscrit dans « une logique de service de haute qualité » qui permettra « d'améliorer la performance et d'assurer la pérennité de Desjardins comme groupe coopératif »!

La nouvelle politique « reconnaît de manière plus explicite le statut de l'anglais chez Desjardins ». Source : Revue *Desjardins*, avril-mai 2008, p. 30-31.

Dans la nouvelle politique anglicisante de Desjardins, on trouve plusieurs mesures encourageant l'unilinguisme anglais et décourageant l'apprentissage du français. Voici certains extraits de la revue *Desjardins*?:

- 1) « ... une logique de service de haute qualité incite Desjardins à servir ses membres et ses clients dans leur langue d'usage, soit en français et de plus en plus en anglais... » (Service de haute qualité signifie donc pour Desjardins de plus en plus en anglais!)
- 2) « En effet, l'anglais, parlé par sept Canadiens sur dix, est perçu par les anglophones comme LA langue des affaires et du domaine bancaire. » (Desjardins veut contribuer activement à cette perception!)
- 3) « La nouvelle politique [...] reconnaît de manière plus explicite le statut de l'anglais chez Desjardins. » (Desjardins mène actuellement une vaste campagne auprès de ses employés, ses clients et ses membres pour l'anglicisation!)
- 4) « L'anglais peut aussi avoir un statut de langue de gouvernance... » (Et le français, un statut de langue inférieure!)
- 5) « À l'extérieur du Québec [...], la langue d'administration et de travail est généralement l'anglais... » (Desjardins abandonne les Canadiens français qui l'ont pourtant appuyé depuis ses débuts!)
- 6) « À l'extérieur du Québec [...], la connaissance du français sera un atout. » (Pour Desjardins, à l'extérieur du Québec, la connaissance du français ne sera rien de plus qu'un « atout »!)

Vous trouverez les coordonnées des sièges sociaux, des sociétés, des filiales et des succursales à l'adresse www.desjardins.com

« If you don't want to learn French... »

Le 9 novembre 2007, Impératif français et Mouvement Montréal français ont lancé l'opération « Press nine » pour faire pression sur les ministères et les organismes gouvernementaux qui refusent de respecter la Politique linguistique gouvernementale du Québec qui affirme pourtant bien clairement que « l'Administration doit jouer un rôle exemplaire et moteur ».

Les messages d'accueil sur les réponders téléphoniques devraient être uniquement en français. La présence d'un message dans une autre langue devrait être une mesure d'exception, auquel cas, il devrait venir à la toute fin, après l'écoute de tous les autres choix, et être accessible de façon distincte.

Depuis, nous observons que plusieurs bureaux du gouvernement du Québec ont choisi de respecter la langue d'usage public commune et la langue officielle du Québec et ainsi de vous respecter. Et nous les remercions! Toutefois, certains bureaux gouvernementaux s'acharnent toujours, malgré vos nombreuses interventions, à banaliser le français et à promouvoir l'anglais en maintenant contre tout bon sens leurs pratiques anglicisantes.

Ci-dessous, le mot « inchangé » indique que cet organisme insiste pour ne pas vous respecter!

Gouvernement du Québec

Bibliothèque et Archives nationales, 1 800 363-9028 (« inchangé »)
Commission d'accès à l'information, 1 888 528-7741 (« inchangé »)
Directeur de l'État civil, 1 800 567-3900 (« inchangé »)
Investissement Québec, 1 866 870-0437 (« inchangé »)
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 1 800 463-5023 (« inchangé »)
Ministère du Développement économique, 514 873-8330 (« inchangé »)
Office de protection du consommateur, 514 253-6556 (« inchangé »)
Régie des alcools, des courses et des jeux, 514 873-3577 (« inchangé »)
Régie du logement, 514 873-2245 (« inchangé »)
Revenu Québec, 514 873-2610 et 1 800 267-6299 (« inchangé »)
Services gouvernementaux, 514 644-4545 : (« inchangé »)
Services Québec, Registre des entreprises, 1 888 291-4443 (« inchangé »)
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) : 1 800 361-7620 (« inchangé »)
Société des alcools du Québec, 1 866 873-2020 (« inchangé »)
Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), 1 800 665-6527 (« inchangé »)

En français,

ça s'impose!



Région de Montréal

Services gouvernementaux, 514 644-4545 (« inchangé »)
Revenu Québec, 514 873-2610 (« inchangé »)
Office de la protection du consommateur, 514 253-6556 (« inchangé »)

Région de l'Outaouais

Emploi-Québec, 819 772-3035 (« inchangé »)
Investissement Québec, 819 772-3211 (« inchangé »)
Office de protection du consommateur, 819 772-3016 (« inchangé »)
SAAQ Réadaptation, 819 772-3071 (« inchangé »)

Ville de Montréal

Aliments : 514 280-4300 (« inchangé »)
Bureau du maire : 514 872-3101 (« Pire ! On répète tout en anglais! »)
Évaluation foncière : 514 280-3825 (« Pire ! On répète tout en anglais! »)
Finances : 514 872-2305 (« Pire ! On répète tout en anglais! »)
Objets trouvés (Société de transport de Montréal) : 514 786-4636 (« inchangé »)
Renseignements généraux : 514 872-1111 (« inchangé »)

Ville de Gatineau

Bibliothèque Lucy-Faris, 819 685-5009 (« inchangé »)
Centre culturel du Vieux-Aylmer, 819 685-5033 (« inchangé »)
Renseignements : 819 243-2345, 819 595-2002 (appels de l'extérieur) ou 3-1-1 (« inchangé »)

Faisons entendre la voix citoyenne

Nous vous invitons à téléphoner aux ministères et aux services gouvernementaux et municipaux qui refusent de respecter la Politique linguistique gouvernementale. Nous vous invitons à prendre le combiné et à appeler aux numéros ci-dessus où il est écrit « inchangé ». Faisons entendre la voix citoyenne voulant faire du français la véritable langue commune en Outaouais, à Montréal et dans le reste du Québec!

Une mentalité colonisée

« Dans presque tous les États du monde, l'accueil téléphonique se fait dans la langue nationale de ceux-ci. Seule une mentalité colonisée peut concevoir qu'il est plus important d'offrir l'accès, en premier, au message d'accueil dans une autre langue, ici l'anglais, avant d'avoir entendu entièrement le message dans la langue officielle de l'Administration! Le message d'accueil en anglais au Québec, « If you want to hear this message in English, press 9 », est l'équivalent de dire à l'unilingue anglais ou au nouvel arrivant : « If you don't want to learn French, press 9 ». C'est aussi un puissant moyen pour banaliser et inférioriser la langue française, une langue déjà trop fragilisée par l'irresponsabilité des autorités politiques. » (Jean-Paul Perreault, président d'Impératif français)

« Il existe bien peu de gouvernements dans le monde qui sentent le besoin d'offrir en premier l'accès à leurs messages d'accueil sur boîte vocale dans une autre langue (lire ici l'anglais) que leur langue officielle et publique commune. Les gouvernements membres de l'UNESCO qui ont adopté la Convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles seraient surpris d'apprendre que le gouvernement du Québec choisit de consacrer et multiplier au sein de ses propres établissements et à sur tout son territoire ces pratiques d'anglicisation. » (Jean-Paul Perreault, président d'Impératif français)

NOS DROITS BAFOUÉS

Les gouvernements ne font rien!

C'est à l'occasion de la campagne électorale fédérale et de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles, **Impératif français** a lancé une campagne promotionnelle d'intérêt public intitulée « Moi, je travaille en français » pour faire la promotion du français au travail.

À compter du 29 septembre, le public peut entendre et voir les capsules promotionnelles de cette campagne diffusées par les stations radiophoniques et télévisuelles participantes.

« Une telle campagne de promotion du français au travail devrait être de la responsabilité des gouvernements, explique Jean-Paul Perreault, président d'Impératif français. Mais comme personne ne fait rien, nous avons décidé d'agir. »

Au Québec

« Le Conseil supérieur de la langue française nous apprend qu'une minorité d'allophones, soit à peine 45 %, travaillent surtout en français, que pour plus de 12 % de francophones le français n'est toujours pas la langue la plus utilisée au travail, que 80 % des anglophones imposent l'anglais au travail, que seulement 63 % des travailleurs du secteur privé utilisent le plus souvent le français », de déclarer le président d'Impératif français, avant d'ajouter :

« L'apprentissage du français n'a de sens que si le français est la langue du travail au Québec. Se faire respecter, c'est d'abord et avant tout que la langue de travail soit le français. Cela est vrai pour les immigrants que nous accueillons. Mais aussi pour les francophones. Travailler en français au Québec, c'est un droit, mais aussi un devoir! »

Impératif français dénonce l'exigence injustifiée de la connaissance de l'anglais pour occuper de très nombreux emplois au Québec.

Fonction publique fédérale

Dans son rapport annuel 2007-2008, au sujet de la fonction publique fédérale, le Commissaire aux langues officielles écrit : « l'assimilation en milieu de travail est courante chez les fonctionnaires francophones ».

Au Québec, plus de 60 % des postes fédéraux exigent la connaissance de l'anglais bien que seulement 8 % de la population québécoise soit anglophone.

Les 32 000 fonctionnaires fédéraux francophones qui vivent sur l'une ou l'autre des deux rives de l'Outaouais travaillent très majoritairement en anglais même si la Loi sur les langues officielles leur reconnaît le droit de travailler en français.



Un droit et un devoir

La campagne rappelle que travailler en français, c'est un droit, mais aussi un devoir. Mais elle insiste aussi sur le fait que travailler en français, c'est aussi créer de l'emploi.

Pour voir et entendre les messages promotionnels : www.imperatif-francais.org.

Sur demande, des capsules promotionnelles d'intérêt public en versions audio et vidéo sont à la disposition des stations de radio et de télévision qui souhaitent les diffuser.

La santé en Outaouais

McGill n'est pas la réponse

Impératif français a réclamé l'ouverture d'une faculté de médecine à l'Université du Québec en Outaouais (UQO), mais en exigeant des garanties que la formation serait offerte entièrement en français. Pour ce faire, Impératif français avait recommandé qu'elle relève non pas du Réseau universitaire intégré de santé (RUIS) anglais de McGill comme l'a accepté l'UQO avec l'appui du ministre Benoît Pelletier, mais d'un RUIS de langue française.

Malgré que les médias aient rapporté ces dernières années plusieurs cas de patients qui se sont plaints de la qualité des soins de santé en français au McGill University Health Centre (MUHC) et que l'Hôpital Lachine de Montréal refuse qu'on le fusionne au MUHC pour des raisons linguistiques et identitaires, ici en Outaouais, nos dirigeants, nos ministres, nos députés et nos fonctionnaires appuient l'anglicisation et la soumission linguistique.

Le D' Guy Morissette de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais (ASSSO) nous jette de la poudre aux yeux en prétendant que la « majorité des cours seront donnés en français » (*Le Devoir*, 15 mai 2008).

Il s'agit là d'un pur et simple mensonge, car les professeurs de médecine du MUHC sont pour la plupart unilingues anglophones et ceux qui parlent français ont rarement le niveau requis pour pouvoir enseigner dans cette langue. Le D' Morissette rajoute quand même que « certains cours seront donnés en anglais », car 25 % de la population de l'Outaouais est anglophone. Quel genre de justification est-ce là? À ce compte, le MUHC devrait donner 88 % de ses cours en français, car seulement 12 % de la population de la région métropolitaine de recensement de Montréal est anglophone! De plus, le recensement de 2006 indique que 13,2 % de la population de l'Outaouais est anglophone (langue maternelle), soit la moitié moins que ce que prétend le D' Morissette.

Impératif français réitère ses recommandations dans le domaine de la santé :

1. Offrir à l'UQO un programme de médecine, et de concert avec le Cégep de l'Outaouais, les autres programmes qui manquent à notre région. Il va de soi que ces programmes devront être offerts entièrement en français!
2. Moderniser les hôpitaux existants.
3. Construire un centre hospitalier universitaire comme en possèdent les régions de Québec et de Sherbrooke.
4. Créer un RUIS pour tout l'ouest du Québec relevant du futur Centre hospitalier universitaire de Gatineau (CHUG) pour que cesse la piètre qualité des soins de santé offerts en français.

IMPÉRATIF FRANÇAIS

« Moi, je travaille en français »

CSN SPEEQ

www.imperatif-francais.org

Le CRTC anglicise et américanise

Monsieur Kevin G. Lynch
Greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet

L'Honorable Josée Verner
Ministre du Patrimoine canadien

Demande d'annulation de la décision de radiodiffusion CRTC 2008-222

À une audience publique ayant débuté le 13 mai 2008 à Gatineau, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) avait étudié dix demandes de nouvelles licences d'exploitation de radio devant desservir les grandes régions d'Ottawa et de Gatineau. De ces projets, quatre portaient sur de nouvelles stations de radio de langue française, soit ceux de la Radio de la communauté francophone d'Ottawa, de Réel-Radio, de Fiston Kalambay Mutombo (au nom d'une société devant être constituée) et d'Instant Information Services Incorporated.

À ce jour, il n'y a que cinq stations radiophoniques privées de langue française pour dix-huit stations privées de langue anglaise, un rapport de 3,6 stations de langue anglaise par station de langue française, alors que le rapport population anglophone/francophone pour la région de recensement Ottawa-Hull est de 1,58. Il ne reste que les fréquences 99,7 et 101,7 sur la bande FM. Donc, cette audience publique était la dernière chance pour les francophones de cette grande région d'obtenir plus de choix radiophoniques.

Le 26 août dernier, dans sa décision 2008-222, le CRTC annonçait le refus de toutes les demandes d'exploitation de radio de langue française et décidait de contribuer davantage au déséquilibre linguistique radiophonique en annonçant son aval pour deux nouvelles stations de radio de langue anglaise. Pour justifier sa décision, le CRTC décrivait le marché francophone des régions de Gatineau et d'Ottawa comme suit :

« ... Ce marché ne semble pas avoir la même capacité d'accueil que le marché de langue anglaise. Dans les présentes circonstances, le Conseil a dû tenir compte non seulement de l'incidence commerciale limitée des nouveaux services de langue française proposés, mais aussi des répercussions importantes du changement de formule de CHLX-FM. »

Or, le déséquilibre défrancisant est en bonne partie responsable de

l'érosion de l'auditoire francophone vers la langue anglaise. Cette décision annoncée en août 2006 ne vient qu'empirer la situation. D'autant plus, deux des demandes francophones étaient des projets de radio communautaire et les arguments de rentabilité utilisés pour la radio commerciale n'étaient pas pertinents ici.

Impératif français vous demande donc d'annuler ladite décision en vertu de l'article 28 de la Loi sur la radiodiffusion.

Le président,
Jean-Paul Perreault

Demande d'enquête

Monsieur Graham Fraser
Commissaire aux langues officielles

Monsieur le Commissaire,

Nous vous prions d'enquêter sur les pratiques discriminatoires existantes au sein du CRTC comme en fait foi la lettre ci-dessous que nous avons expédiée à madame Josée Verner, ministre du Patrimoine canadien, et à monsieur Kevin G. Lynch, greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet du Bureau du Conseil privé.

En mettant tout son poids pour des stations de radio de langue anglaise dans la région de la capitale fédérale, le CRTC fragilise davantage l'Outaouais et l'Ontario français et banalise la francophonie et la langue française ainsi que la culture et l'économie qu'elle véhicule.

Le président,
Jean-Paul Perreault

*En faisant un legs à Impératif français, vous contribuez au rayonnement de la langue française.
Pour plus de renseignements :
819 684-8460 ou
secretariat@imperatif-francais.org*

Fiche d'adhésion (à découper et à retourner)

Nous acceptons des dons



Impératif français
C. P. 449, succ. Aylmer, Gatineau
(Québec) J9H 5E7

819 684-8460

www.imperatif-francais.org

secretariat@imperatif-francais.org

Nom :	Prénom :	
Adresse :	Code postal :	
Téléphone au domicile	téléphone au travail	Télécopieur
<input type="radio"/> Adhésion	<input type="radio"/> Particulier (15 \$ ou 12 Euro)	<input type="radio"/> Don (_____ \$)
<input type="radio"/> Renouvellement	<input type="radio"/> Organisme (50 \$ ou 35 Euro)	<input type="radio"/> Total (_____ \$)
Signature	Date	Courriel